



# AUTORISATION DE DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS

Si vous désirez qu'une autre personne (telle que votre époux ou conjoint de fait, un autre membre de votre famille, un ami, un parajuriste ou un avocat) vous représente auprès du Tribunal de la sécurité sociale (TSS) au sujet de votre appel, vous devez en fournir le consentement.

À L'USAGE DU BUREAU  
SEULEMENT  
Timbre dateur

## 1 – PERSONNE REPRÉSENTÉE

Prénom	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale
--------	----------------	----------------------------

Si vous êtes un employeur ou une association, remplir la section ci après.

Nom de l'entreprise	Numéro d'entreprise
---------------------	---------------------

## 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRÉSENTANT Fournissez les coordonnées de la personne que vous désirez désigner pour vous représenter.

Prénom	Nom de famille
--------	----------------

Nom de l'entreprise, de l'association ou de l'organisation du représentant
--

Adresse du représentant (numéro, rue, appartement, route rurale)	Numéro du bureau / de l'unité du représentant
--	---

Ville	Province / Territoire / État	Pays
-------	------------------------------	------

Code postal / ZIP	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
-------------------	---------------------	-----------------------

Autre numéro de téléphone	Adresse électronique
---------------------------	----------------------

## 3 - DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je donne au Tribunal de la sécurité sociale la permission de divulguer à mon représentant, oralement ou par écrit, toute information concernant mon appel en vertu du Régime de pensions du Canada, de la *Loi sur l'assurance emploi* ou de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*.

Signature de l'appelant	Année Mois Jour
-------------------------	-----------------

Signature du représentant	Année Mois Jour
---------------------------	-----------------

## 4 – ÉTAPES SUIVANTES

Le présent formulaire doit être rempli par un appelant et transmis au :

<b>Tribunal de la sécurité sociale</b> <b>CP 9812 SUCC T CSC</b> <b>Ottawa (Ontario) K1G 6S3</b>	Site Web : <a href="http://www.canada.gc.ca/sst-tss">www.canada.gc.ca/sst-tss</a> Courriel : <a href="mailto:info.sst-tss@canada.gc.ca">info.sst-tss@canada.gc.ca</a> Téléphone : 1-877-227-8577 Télécopieur : 1-855-814-4117
--	--

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi sur l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada*, pour autoriser un tiers à agir en votre nom pour les besoins de votre appel.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences* et du *Règlement sur le Tribunal de la sécurité sociale* et conformément à la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor sur le NAS. Le NAS sera utilisé comme numéro de dossier.

Votre participation est volontaire. Si vous refusez de fournir les renseignements demandés, votre appel pourrait être compromis. Les renseignements que vous fournissez seront communiqués à toutes les parties à l'appel, y compris RHDCC. Ils pourraient également être communiqués à RHDCC aux fins de la production de rapports.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être utilisés ou communiqués à des fins d'analyse de politique, de recherche et/ou d'évaluation. Afin de mener ces activités, diverses sources d'information sous la garde et le contrôle de RHDCC pourraient être liées. Toutefois les autres utilisations ou divulgations de vos renseignements personnels ne serviront jamais à prendre une décision administrative à votre sujet.

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences*, à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, à la *Loi sur l'assurance-emploi, au Régime de pensions du Canada* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Vous avez le droit à la protection de vos renseignements personnels et à leur accès. Ils seront conservés dans le(s) fichier(s) de renseignements personnels en cours d'élaboration. Pour connaître la démarche d'accès à ces renseignements, consultez la publication du gouvernement intitulée *Info Source*, qui se trouve en ligne à l'adresse <http://www.infosource.gc.ca>.

*Info Source* peut également être consultée en ligne dans tous les centres Services Canada.